

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-23

**Convention d'objectifs
CSSP**

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal que la commune verse chaque année une subvention de fonctionnement au C.S.S.P et participe ainsi à favoriser la pratique du sport.

Compte tenu du montant de la subvention demandée, 16.600 €, des travaux d'investissement qui seront réalisés en 2024 notamment pour la remise en forme du terrain d'entraînement et l'arrosage intégré et des travaux d'entretien réalisés chaque année, il est important de formaliser une convention d'objectifs.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 11/04/24

Publié le 11/04/24

Le Maire,
Marin GAILLARD



Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs jointe à la présente délibération à intervenir entre le C.S.S.P. et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 16.600 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD



La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ